

SCPI Rivoli Avenir Patrimoine

SCPI de bureaux à capital variable

Bulletin d'information du 1^{er} semestre 2022



Période analysée : 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022
 Valable du : 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chiffres clés au 30/06/2022



188 immeubles



Note ESG
60/100



Surface du patrimoine
691 324 m²



Taux d'Occupation
Financier
90,16 %



Distribution* par part
du semestre
2,50 € T1 / 2,50 € T2



Capitalisation
3 908 523 312 €



Prix de souscription
par part
306,00 €



Prix de retrait
par part
281,54 €



Nombre de parts
12 772 952



Nombre d'associés
36 285

Chers Associés,

Ce 1^{er} semestre, le **taux d'occupation financier (TOF)** est en très légère hausse à **90,16 %** incluant 9 % de locaux sous franchise, résultat à attribuer à la signature de baux pour plus de 8 M€ de loyers annuels à comparer aux libérations pour 2 M€ de loyers annuels. Les principales locations sont intervenues sur le 2^e trimestre dont le plein effet ne s'est pas encore traduit dans le TOF du semestre.

La SCPI a pris **livraison de deux immeubles neufs** :

- rue de Trudaine Paris 9^e, entièrement loué à un co-worker et à une crèche pour un loyer annuel de 3,2 M€,
- un bâtiment de logistique à Heudebouville (Eure) livré et loué à la fin du semestre à une enseigne d'aménagement de la maison pour un loyer de 680 K€.

Un challenge important pour la suite de l'année sera la livraison au 3^e trimestre de la Tour Hekla à La Défense, actif iconique de par ses aménagements et ses atouts environnementaux, en cours de commercialisation et qui représentera 3 % du TOF.



Capucine Dullieux, Asset Manager Amundi Immobilier

Le marché de bureaux évolue et nous adaptons les locaux.

Au-delà de l'emplacement qui reste évidemment un aspect fondamental pour les locataires, désormais, viennent s'ajouter la modularité des surfaces tant privatives que partagées (ex : transformation des salles de réunion en salle de sports), l'offre de services (conciergerie, restauration, espaces conviviaux,...) ainsi que le respect des critères environnementaux. Dans le cadre de la restructuration de nos immeubles nous prenons en compte ces attentes.

L'immeuble 012 rue Oradour sur Glane Paris 15^e : une rénovation importante emblématique par son emplacement et ses aménagements offrant services, confort et bien-être aux occupants

- ▶ Proximité des transports en commun et routier.
- ▶ Espace accueil et aménagement du rez de jardin offrant un espace commun ouvert et lumineux.
- ▶ Zone de restauration-caféteria coworking.
- ▶ Salle polyvalente modulable en salles de réunion.
- ▶ Jardin paysager et terrasse de 535 m².
- ▶ Espace de travail en extérieur.



Immeuble de bureaux
3 064 m² (quote part de la SCPI),
baill de 6/9 ans

LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

- un immeuble de bureaux Rue Daviel à Paris 13^e en février pour 65 M€,
- une résidence senior en construction à Aix-en-Provence pour 8,3 M€ (quote part de la SCPI) qui serait livrée mi 2024.

La **collecte de 115 M€ ce semestre** proche du rythme de 2021 nous permet de poursuivre nos investissements avec 3 signatures, en juillet, de :

- Retail Parc "Shopping Parc Carré Sénart" à Lieusaint (77) dont l'acte est signé, entièrement loué,
- Hôtel à Paris 8^e, sous promesse d'acquisition,
- Bureau à Paris 8^e, sous promesse d'acquisition (demi étage dans un immeuble de bureaux dont nous sommes déjà propriétaires).

La **distribution** du semestre est de 5,00 € par part (2,50 € par trimestre) conforme à l'objectif de distribution 2022 de 10,00 € voire 10,80 € selon les résultats 2022.

Bien cordialement

Anne Duperche-Rabant,
Gérante de la SCPI

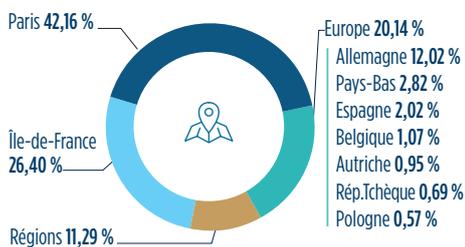
Retrouvez l'actualité et
les perspectives
de votre SCPI en vidéo.



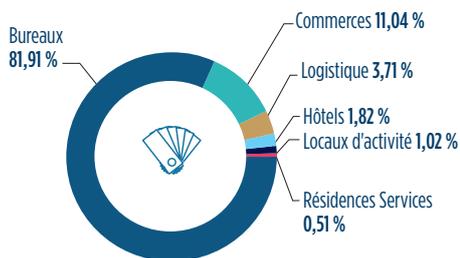
Le patrimoine immobilier de la SCPI

188 immeubles / 691 324 m²

Répartition géographique

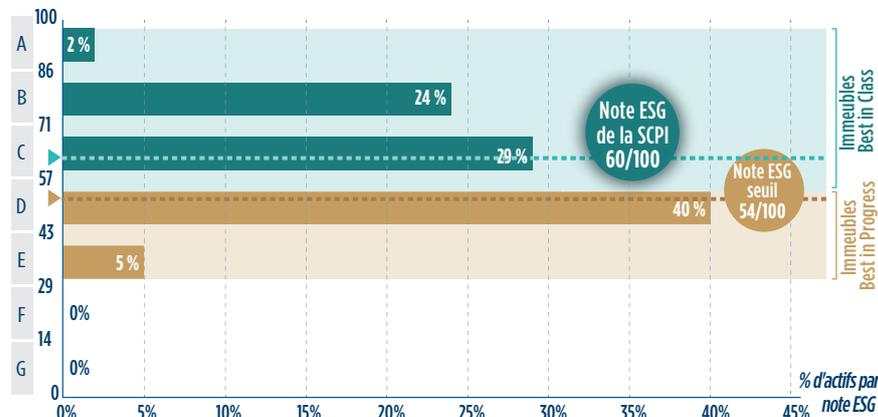


Répartition sectorielle



Note ESG 2021 du patrimoine immobilier (Environnement/Social/Gouvernance)

Note ESG des actifs (A étant la meilleure note située entre 86 et 100)



La SCPI a défini une note seuil immeuble de **54/100** :

- les actifs **Best in Class** ont une note supérieure à la note seuil,
- les actifs **Best in Progress** ont une note inférieure à la note seuil.

Activité Locative du 1^{er} semestre 2022

Taux d'occupation financier (TOF)



TOF : rapport entre le montant des loyers facturés et le total des loyers qui seraient facturés si l'ensemble du patrimoine était loué. Calculé suivant les nouvelles recommandations de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) pour permettre la comparaison entre SCPI. Il met en évidence les actifs disponibles à la location.

Taux encaissement des loyers : 91,36 %

Situation Locative

Locations

Nombre de baux signés	116	39 avenue de Trudaine 75009 Paris 5 021 m ² de bureaux (quote part de la SCPI) Bail de 12 ans
Surface	20 141 m ²	166 faubourg Saint Honoré 75008 Paris 825 m ² de bureaux, bail de 6/9 ans
Montant annuel loyers	8,1 M€	12 rue d'Oradour sur Glane 75015 Paris 999 m ² de bureaux, bail de 6/9 ans

Principales locations

Libérations

Nombre de libérations	69	83-85 bd Vincent Auriol 75013 Paris 963 m ² de bureaux
Surface	9 384 m ²	13 rue de la Hte Montée 67000 Strasbourg 442 m ² de commerces
Montant annuel loyers	2 M€	8/16 rue Serpenoise 57000 Metz 3 711 m ² de commerces

Principales libérations

Distribution du 1^{er} semestre 2022

Par part		T1	T2
Dividende brut	= A + B	2,53 €	2,52 €
= Dividende avant impôt sur revenus financiers	A	2,50 €	2,50 €
+ Intégration des Impôts payés par la SCPI pour le compte de l'associé	B = (1) + (2)	0,03 €	0,02 €
• Impôt payé sur la plus-value des cessions d'actifs	(1)	0,00 €	0,00 €
• Impôt payé sur les revenus locatifs provenant des actifs situés à l'étranger	(2)	0,03 €	0,02 €
• Impôt payé sur les revenus financiers en France (arrondi)	(3)	0,10 €	0,10 €
Dividende versé après impôt sur revenus financiers*	C = A - (3)	2,40 €	2,40 €
Montant des revenus financiers		0,34 €	0,29 €
• Date de versement du dividende		20/04/2022	20/07/2022
Les acomptes prévus pour les 3 ^e et 4 ^e trimestres sont de 2,50 € par trimestre (avant impôt sur les revenus financiers) et versés respectivement les 20/10/2022 et 20/01/2023.			

* L'impôt est de 30 % correspondant aux prélèvements sociaux de 17,2 % et au titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu de 12,8 %. Le montant mentionné est un montant moyen calculé pour une part en jouissance sur la période.

Performances 2021

Taux de distribution

3,80 %

(dividende brut, versé au titre de l'année n / Prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année n)

Rendement global immobilier

5,38 %

(taux de distribution de l'année n + variation de la valeur de réalisation par part entre les années n et n-1)

Taux de rendement Interne (TRI)

TRI 5 ans
4,20 %TRI 10 ans
6,01 %

Rentabilité d'un investissement sur une période donnée en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des dividendes bruts sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Marché des parts

Marché primaire

	Total année 2021	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	Total année 2022
Souscriptions				
Nombre de parts	948 744	238 670	281 092	519 762
Prix de souscription (€)	304,00	306,00	306,00	306,00
Montant (€)	288 418 176	73 033 020	86 014 152	159 047 172
Demande de retraits				
Nombre de parts compensées	200 855	48 722	64 052	112 774
Prix de retrait (€)	279,70	281,54	281,54	281,54
Montant (€)	56 179 144	13 717 192	18 033 200	31 750 392
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	0

Capital social : 1 915 942 800 € au 30/06/2022 contre 1 854 894 600 € au 31/12/2021.

Marché de gré à gré : 214 parts échangées au 1^{er} semestre 2022.

Modalités de souscription et de retrait

Souscription de parts : depuis le 1^{er} janvier 2022 le prix de souscription par part est de 306 € (commission de souscription incluse) et le prix de retrait est de 281,54 € par part.

Le minimum de souscription est d'une part. Les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du troisième mois suivant la date de souscription.

Retrait et cession de parts : deux possibilités offertes aux associés

1. Retrait des parts (vente des parts par l'associé) : s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur déterminé par la Société de Gestion (prix de souscription diminué de la commission de souscription). La demande de retrait ne peut être satisfaite que si elle est compensée par des souscriptions. Un associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois et ne peut déposer un nouvel ordre de retrait que lorsque le précédent a été totalement satisfait ou annulé. Les parts retirées perdent jouissance à compter du premier jour du mois suivant le retrait.

2. Cession des parts de gré à gré : s'effectue directement entre les associés et sans intervention de la Société de Gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui achète).

À savoir ce semestre

Assemblée Générale

Au cours de l'Assemblée Générale de la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE, le 29 juin 2022 sur première convocation, toutes les résolutions à caractère ordinaire ont été adoptées à la majorité et le 8 juillet 2022 sur 2^e convocation, toutes les résolutions extraordinaires ont été adoptées à la majorité.

Renouvellement du Conseil de Surveillance

Candidat réélu : Daniel BUKOWIECKI

Candidats élus : Charles NORMAND, JPM MANAGEMENT et SARL LE PROVOST.

Option dispense de prélèvement à la source

Demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire à titre d'acompte sur les revenus de placements à revenu fixe ou à revenu variable pour l'année 2023.

Les revenus financiers perçus par la SCPI sont soumis au prélèvement forfaitaire unique ("PFU") au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %, soit une imposition globale de 30 %, ou sur option exercée sur la déclaration des revenus, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le PFU est retenu à la source par l'établissement financier.

Dans certains cas il est possible de solliciter une dispense du prélèvement obligatoire selon le type de revenus financiers :

- **Dividendes (valeurs mobilières)** : les contribuables doivent appartenir à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence 2021 est inférieur à 50 000 € (les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 € (les contribuables soumis à une imposition commune).

Produits de placement à revenu fixes (placements financiers) :

- les contribuables doivent appartenir à un foyer fiscal dont le revenu fiscal 2021 est inférieur à 25 000 € (célibataires, divorcés ou veufs) ou à 50 000 € (soumis à une imposition commune).

Jusqu'au 30 novembre 2022, vous pouvez demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire obligatoire sur les revenus de capitaux mobiliers ayant nature d'intérêts et/ou de dividendes à percevoir en 2023. Dans ce cas, retourner le formulaire joint au présent bulletin semestriel, par email ou par courrier postal.

À défaut de dispense, le prélèvement réalisé s'imputera sur l'impôt sur le revenu (taxation forfaitaire par défaut au taux de 12,8 % ou, sur option, barème progressif) dû au titre de l'année 2023. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué par l'administration fiscale.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus : les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des **revenus fonciers** provenant de la location des immeubles situés en France ou à l'étranger et des **revenus financiers** issus du placement de la trésorerie ou de dividendes versés par les OPPCI (Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier) dans lesquels la SCPI a investi. Les revenus financiers sont soumis à une imposition forfaitaire de 30 % composée de 17,2 % de prélèvements sociaux et de 12,8 % au titre d'impôt sur le revenu. S'agissant des revenus fonciers provenant d'immeubles à l'étranger, ils sont imposés dans les pays où sont situés les immeubles, selon les conventions fiscales entre la France et ces pays. Afin d'éviter la double imposition, ils sont exonérés de l'impôt français sous réserve des règles dites du taux effectif ou du crédit d'impôt.

Plus-values immobilières (PVI) : dans le cas de cession de parts, l'impôt sur la PVI est déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé. La Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la PVI. Dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, la Société de Gestion établit la déclaration et paie l'impôt sur la PVI pour le compte de chacun des associés.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : Il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCPI. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1^{er} janvier de l'année n. Pour les SCPI à capital variable, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de retrait retraitée de certains éléments.

Valeur IFI au 01/01/2022 : 247,53 € (résident) / 209,38 € (non résident)



Plus d'informations



Votre site : amundi-immobilier.com

Votre espace privé : espace-prive.amundi-immobilier.com

Nous contacter



associe-amundi-immobilier@amundi.com



0820 04 10 30 - lundi-vendredi
(8h30/17h30) / (0,12 €/mn + coût d'un appel)



Amundi Immobilier - Gestion des associés
TSA 56003/26906 VALENCE Cedex

Avertissement : ce document non contractuel ne constitue pas un conseil en investissement / Risque en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital / L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement / Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Rivoli Avenir Patrimoine : Visa AMF SCPI n°12-18 du 24/07/2012, n° 17-13 du 05/05/2017, n°18-26 du 28/09/2018 et n° 20-02 du 24 janvier 2020.

Amundi Immobilier : 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 France / Site internet : www.amundi-immobilier.com / Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 € 315 429 837 RCS Paris / Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n°GP 07000033.

Conception graphique Art'6 - Crédit photo : MyPhotoAgency.